



Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 97/117
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE TERRAIN DES GENS DU VOYAGE SIS RUE RENÉ COTY

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU l'arrêté municipal n° A.96/101 du 20.08.1996
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU le Code de la Santé Publique
VU le Règlement Sanitaire Départemental
VU le Code de l'Urbanisme

CONSIDÉRANT le danger représenté par le branchage des arbres et le mauvais état du terrain

IL CONVIENT de libérer les emplacements afin de faciliter et assurer le travail des ouvriers.

ARRÊTÉ

Article 1er : Tous les emplacements situés sur le terrain des Gens du Voyage sis 143/145, rue René Coty, appartenant à la ville, devront être libérés pour le **lundi 4 Août 1997**.

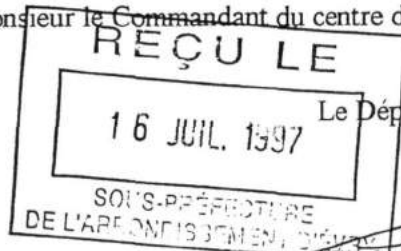
Article 2 : Les travaux ne pouvant être entrepris que sur un terrain dégagé de tous véhicules, les véhicules restant après le 4 Août 1997 seront retirés par la Police Nationale et placés en Fourrière.

Article 3 : Les personnes stationnées sur ce terrain seront informées du présent arrêté par la Police Municipale

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Yerres, le 4 Juin 1997



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

